

Commaille, Jacques, et François de SINGLY (sous la direction de). 1997. *La Question familiale en Europe*. Paris, L'Harmattan, 335 p.

Claude Martin

Numéro 37, printemps 1997

Politiques du père

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/005203ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/005203ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Lien social et Politiques

ISSN

1204-3206 (imprimé)

1703-9665 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Martin, C. (1997). Compte rendu de [Commaille, Jacques, et François de SINGLY (sous la direction de). 1997. *La Question familiale en Europe*. Paris, L'Harmattan, 335 p.] *Lien social et Politiques*, (37), 171–173.
<https://doi.org/10.7202/005203ar>

Notes de lecture

COMMAILLE, Jacques, et François de SINGLY (sous la direction de). 1997. *La Question familiale en Europe*. Paris, L'Harmattan, 335 p.

Issu d'un colloque tenu en novembre 1995 sur le thème « L'Europe des familles », auquel ont participé une vingtaine de spécialistes de ces questions (démographes, sociologues, politistes, juristes) provenant de plusieurs pays européens et non européens (États-Unis, Australie, Japon), cet ouvrage piloté par J. Commaille et F. de Singly représente un des rares bilans disponibles concernant l'évolution de la famille en Europe. Ce bilan permet de discuter l'hypothèse d'une convergence européenne en matière de comportements familiaux et de politiques publiques en direction des familles, et de faire le point sur les controverses qu'une telle hypothèse suscite inéluctablement. En effet, selon certains spécialistes, l'évolution des indicateurs démographiques depuis trente ans dans les pays de la communauté puis de l'union européenne serait le signe d'une convergence des comportements, avec, certes, des décalages dans le temps, des avancées et des reculs ; d'autres souli-

gnent les importantes et irréductibles spécificités culturelles. Cet ouvrage permet au lecteur de se forger un point de vue éclairé puisque, même si les « éditeurs », J. Commaille et F. de Singly, avancent une position, qui consiste à reconnaître l'existence d'une « famille européenne » tout en niant celle d'une politique familiale européenne, ils prennent aussi le soin de bien mettre en lumière les termes de la controverse, les écarts de points de vue, les arguments en présence.

L'ouvrage est organisé en trois parties : « les comportements et les politiques », « la question familiale vue d'ailleurs » (c'est-à-dire du dehors de l'Europe) et « le gouvernement de la famille en Europe ». Dans leur introduction, les éditeurs se penchent sur les conditions et le sens d'une comparaison européenne et proposent une hypothèse en forme de diagnostic : la famille européenne existe ; en revanche, il n'y a pas de politique familiale européenne. Pour ce qui concerne la réflexion sur les conditions de la comparaison, on ne peut que saluer les propositions des auteurs, tant il

semble que l'on réduise bien souvent cette approche à la juxtaposition de législations, d'indicateurs et de mesures. La première règle proposée consiste à expliciter le modèle théorique sous-jacent à la comparaison et à échapper ainsi à l'illusion de la description chiffrée ou à celle qui consiste à penser que l'on peut « voir la vérité dans les données » (p. 8). La deuxième a trait à la bonne distance d'observation. Car tout dépend du fait que l'on observe des différences de près ou de loin. Pour tester l'hypothèse d'un modèle européen, ne faut-il pas comparer les pays de l'union avec d'autres pays non européens, plus éloignés ? Troisième règle : procéder à des comparaisons significatives théoriquement. À ce niveau, F. de Singly critique l'hégémonie d'un critère de l'évaluation des modèles familiaux, le « rapport à l'institution », qui fait que l'on se réfère plus ou moins explicitement à un modèle de famille défini avant tout par le mariage, laissant de côté d'autres dimensions tout aussi pertinentes, comme la régulation des rapports entre les sexes ou entre les générations. Quatrième règle, qui va apparemment de soi, procéder à des comparaisons significatives statistiquement ; et enfin dernière règle, ne pas confondre différences observées et diversité des modèles. C'est à ce niveau que les auteurs prennent parti pour l'idée que se déploie en Europe un modèle dominant de famille : une famille relationnelle, respectant l'autonomie de ses membres. Pour autant, il faut admettre l'inégalité de l'adhésion à ces principes individualistes. Et c'est bien sûr à ce niveau que l'on peut ouvrir la discussion sur l'existence d'un référentiel familial dominant en Europe. D'autres pourraient soutenir que l'inégale référence à ce modèle, supposé dominant, est justement la base d'une approche comparative insistant plus sur les écarts que sur les ressemblances. Les différentes parties du livre complètent et nuancent ce diagnostic de départ. La première partie, sur les comportements et les politiques, débute par un bilan démographique dressé par F. Bégeot et J.-A. Fernandez-Cordon, permettant de prendre la mesure des convergences qui apparaissent au-delà des spécificités nationales dans les pays de l'union européenne. Suit un chapitre sur le droit de la famille en Europe rédigé par J. Rubellin-Devichi, qui montre, cette fois au-delà des facteurs de con-

vergence, les écarts persistants des législations européennes sur des points essentiels comme le mariage et ses effets, le divorce, le concubinage, la filiation et l'autorité parentale. W. Dumon consacre son chapitre aux « incertitudes des politiques à l'égard de la famille ». Si certains facteurs, comme les contraintes budgétaires, la maîtrise des dépenses publiques ou les aspirations des familles en matière d'accès au travail pour les femmes et les hommes, peuvent pousser à une certaine convergence, il lui semble que continuent d'exister différents types de politiques en matière familiale, dépassant la simple opposition entre pays à politique explicite ou à politique implicite. Un mouvement s'amorcerait, d'après Dumon, qui pourrait faire des questions intergénérationnelles l'avenir de ce secteur des politiques publiques. L. Hantrais consacre son chapitre à la régulation de la relation travail-famille et insiste sur l'importance des écarts de conception du rôle que peut et doit jouer l'État dans cette conciliation. « La diversité des systèmes au sein de l'Union européenne laisse supposer que la convergence n'est pas prochaine » (p. 116).

F.-X. Kaufmann propose ensuite une analyse comparée des rapports établis par différents régimes de *Welfare* avec la « question sociale » et la composante familiale de cette question. Il décline quatre configurations exemplaires de ces rapports (France, Allemagne, Suède, Grande-Bretagne), soulignant leurs importantes spécificités, et s'arrête ensuite, à son tour, sur les conditions de la comparaison, en insistant sur la nécessité de construire théoriquement les objets à comparer, en particulier sur le volet institutionnel. A. Burguière nous permet de prendre la distance historique-pour lire les tendances contemporaines et de ne pas nous laisser aveugler par la convergence ou la divergence apparentes des indicateurs. Il ne faut pas, selon lui, oublier ou négliger les anciennes formes familiales de l'Europe, mais prendre la mesure de leur puissance structurante des pratiques et des représentations contemporaines.

Dans la deuxième partie, consacrée à des pays non européens, soit pour prendre la mesure des mutations qu'ils ont connues sur la même période (voir le chapitre de D. Edgar consacré à la famille en Australie, ou celui de T. Matsukawa consacré à la famille au Japon),

soit pour saisir la représentation qu'ils se font (à distance) de la famille européenne (c'est l'objet du chapitre de K. M. Andersen, consacré à la famille aux États-Unis), on prend la mesure de ce que la distance produit sur une lecture européenne. « L'éloignement conduit à minimiser les différences internes à l'Europe et à percevoir les points de convergence » (p. 24).

La dernière partie complète l'analyse sur le versant « gouvernement des familles en Europe ». G. Sgritta consacre son chapitre à un des enjeux de première ligne de la question familiale en Europe : la question du rapport entre les générations, voire du conflit entre les générations. Il révèle ainsi le rôle politique que joue la présentation des évolutions démographiques et le spectre que ces données font peser sur l'équilibre des âges et des intérêts des générations. U. Björnberg analyse pour sa part la manière dont, en Suède, ont évolué les rôles parentaux et familiaux avec le soutien des pouvoirs publics, pour en prendre à la fois la mesure et les limites culturelles et politiques. Le chapitre de F. Schultheis est consacré à une des questions clés posées par les rapports entre famille et État : celle de la reproduction sociale, avec incidemment le rôle joué par la valorisation du capital scolaire. Il montre ainsi comment, « selon les contextes nationaux et leurs traditions historiques, l'État moderne joue son rôle de facteur de la vie domestique de façon différente » (p. 256). Les deux chapitres suivants analysent une tendance récente de l'évolution de ces « gouvernements de la famille » au travers de la place faite à l'enfant en termes d'intervention publique. V. Pocar et P. Ronfani abordent ainsi un phénomène nouveau dans la régulation des questions familiales : les pratiques de médiation familiale ou de régulation « non judiciaire » des conflits familiaux. Après avoir présenté les fondements de ces nouvelles pratiques, ces auteurs font le point sur les principales critiques émises à l'égard de cette déjudiciarisation du traitement social des tensions familiales. J. Eekelaar montre ensuite comment, au nom de l'intérêt de l'enfant, s'installe peu à peu un régime « d'État-Léviathan » dans lequel les relations primordiales de l'enfant sont largement contrôlées par l'État et ne relèvent plus de la « responsabilité parentale », les parents voyant parallèlement leurs droits

passer au second rang. Le dernier chapitre invite à nouveau à la prise de distance, avec une présentation du cas de la Roumanie et des limites d'une politique familiale hyper-interventionniste, ne respectant plus la vie privée des citoyens.

Dans sa conclusion, J. Commaille revient sur la régulation de la question familiale en Europe et sur l'absence de gouvernement de la famille au niveau européen, malgré l'existence de la commission, de l'observatoire européen des politiques familiales et de certains groupes d'intérêts (COFACE), et l'énoncé de certaines recommandations. Ce qui existe manifestement, c'est un débat public à l'intérieur des instances européennes sur la manière de construire « le problème », avec des forums dans lesquels se forgent les arguments, les spectres (le vieillissement, la « guerre des âges », la violence faite aux enfants, etc.) auxquels il sera nécessaire de répondre. L'autre tendance, c'est le lien de plus en plus consistant qui s'établit entre « question sociale » et « question familiale » ou les interrelations fortes entre précarité familiale et précarité socio-économique, qui incitent à déplacer la frontière entre les secteurs de l'intervention publique et à ne pas réduire les politiques familiales à ce qu'elles étaient durant la période des « trente glorieuses ». C'est pourquoi J. Commaille invite les chercheurs à analyser plus finement la complexité de la régulation socio-politique, plutôt qu'à comparer méthodiquement les différences, les écarts de comportements ou de mesures politiques. Il suggère également de passer de l'idée de « gouvernement » à celle de « gouvernance » pour rendre compte de ce processus de coordination d'acteurs, de groupes sociaux, d'institutions cherchant à atteindre des buts propres dans des environnements fragmentés, suivant une multitude de « mini-rationalités ».

À la lecture de cet ouvrage, on perçoit toute l'importance du développement de travaux comparatifs à forte composante théorique (plus que méthodique) en Europe, et la difficulté de ce programme, de même que l'urgence d'associer une communauté scientifique française à ce type d'enjeux de recherche, largement monopolisés par la communauté anglo-saxonne.

Claude Martin
CRAP-CNRS

HURSTEL, Françoise. 1996. *La Déchirure paternelle*. PUF, collection *L'éducateur*.

« La paternité était, il y a encore une trentaine d'années, vécue et perçue en France comme une unité fonctionnelle insécable et placée sous l'égide d'une institution stable : le mariage. Elle ne cesse désormais de se morceler sous nos yeux en ses composants les plus intimes [...] mais ce mouvement, en sa complexité et ses incertitudes, ne me paraît en rien fonder une attitude unilatérale et justifier les cris d'alarme que poussent certains : c'est aussi au travers de crises, d'éclatements, que se sont créées les conditions de possibilité d'une déconstruction théorique de ce qui apparut longtemps comme un bloc où fonction et rôle se confondaient et qui avait les apparences de l'éternité des réalités notionnelles. »

Ces mots appartiennent non à l'introduction, mais à la conclusion du livre de Françoise Hurstel (p. 206) : ils sont l'aboutissement d'un long parcours. C'est dire que l'auteur, contrairement à bien d'autres, ne cherche pas dans ce livre à justifier une position idéologique dans les débats récurrents sur « la mort du père », mais bien plutôt à explorer une notion très complexe, et son histoire, afin d'offrir au lecteur les éléments d'une véritable réflexion théorique. C'est à partir de là, et à partir de là seulement, semble dire Françoise Hurstel, que l'on pourra aborder sérieusement l'analyse des transformations contemporaines de la paternité. La démarche est des plus convaincantes, qui allie trois qualités rarement rassemblées, la clarté pédagogique, l'innovation intellectuelle, le sens de l'observation clinique, pour proposer une interprétation des mutations actuelles et de leurs enjeux.

Clarté pédagogique, tout d'abord. L'auteur est psychanalyste, directeur du Laboratoire de psychologie de la famille de la faculté de Strasbourg, et professeur à l'université. Et c'est cette dernière qualité, celle du professeur, qui frappe d'abord, tant il est rare que l'on présente au lecteur non familier de la psychanalyse une synthèse claire et précise de l'histoire et de la signification de notions aujourd'hui trop connues et méconnues du public cultivé. Du « complexe paternel » de Freud, et de la « carence paternelle » si débattue dans les années 1940 à 1960, à la théorie de la fonction

paternelle élaborée par Lacan à travers la distinction entre les registres du « symbolique », de l'« imaginaire » et du « réel », pour en arriver aux concepts célèbres de « fonction de nom du père » et de « forclusion » : enfin, on comprend ! Et l'on peut alors saisir la portée de la distinction entre la paternité comme *institution* et la paternité comme *fonction*, qui fait l'objet d'un remarquable chapitre permettant en particulier de situer l'apport du juriste et psychanalyste Pierre Legendre, à travers ce qu'il nomme le « principe généalogique ».

Ceci posé, et là est l'innovation intellectuelle de sa démarche, la psychanalyste ne s'en tient pas à son domaine balisé. En effet, Françoise Hurstel ne tient pas les théories de la paternité pour une « vérité révélée surplombant le cours du temps » (p. 208), mais au contraire pour « une nécessité historique liée à l'évolution de la paternité et à la réduction du pouvoir du père » (*ibid.*). Autrement dit, pas de théorie sans le contexte social et historique qui l'a rendue possible, pas d'élaboration *ex nihilo* par un génie (fût-il Freud ou... Lacan), mais une historicité de la théorie, qui en fait d'abord un outil, éventuellement révisable. Sans jamais verser dans le relativisme, toute la seconde partie du livre (« Le déclin social de l'image des pères aux XIXe et XXe siècles et les conditions nouvelles de l'exercice de la fonction paternelle ») explique cette historicité. L'institution de la paternité n'a pu être perçue et analysée dans sa complexité que parce que l'institution, en tant que le droit lui donne forme et légitimité, entrait progressivement en incertitude avec l'affaiblissement progressif de la puissance paternelle. Si l'on regrette parfois que ce « déclin » soit trop rapidement évoqué, et surtout que ses causes profondes soient éludées (ce qui aurait sans doute amené à discuter le terme même de déclin), il n'en reste pas moins que l'on trouve ici les jalons essentiels qui permettent de prendre la mesure des bouleversements récents, en les situant dans le temps long dont tant de nos contemporains ont perdu la mémoire.

Mais tout ce travail demeurerait encore, finalement, un simple effort de synthèse si Françoise Hurstel ne lui donnait, dans la troisième partie de son livre, sa véritable portée originale : celle d'éclairer l'analyse clinique, l'étude des